



RAPPORT

de la commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

***LE BUDGET 2018
DE LA VILLE DE SION***

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à huit reprises pour l'examen du budget 2018 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 15 novembre 2017 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen du budget 2018, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Christian Mirailès
Vice-président : Olivier Juillerat
Rapporteur : Jéroôme Amos
Membres : Fanny Gex
Gianadda Isabelle
Jacquier Michaël
Mukuna Akanga
Pallara Chantal
Pfister Brigitte
Schüpbach Pierre
Stalder Thierry

Document de travail à l'usage du Conseil général

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Le projet de budget 2018 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement sur les subventions accordées dans les domaines sociaux et culturels.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 10 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2018 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Généralités:

1. La CSC est particulièrement sensible à la vie des nombreuses sociétés locales. Quelle est la décision prise par la commune concernant les déchets générés par celles-ci, lors des manifestations, pour éviter des coûts supplémentaires?

Les coûts du traitement des déchets (transport et taxe d'incinération) produits par les manifestations sur le domaine public seront facturés à l'organisateur de la manifestation. Il est à noter que les montants en question sont faibles. Nous parlons de moins de Fr. 500.- pour la manifestation la plus importante qu'est la Fête du Goût.

Remarque: Nous prenons note qu'il y aura une facturation au cas par cas et attendons de voir la mise en place du nouveau système. La CSC restera attentive à toutes les solutions envisagées pour diminuer les déchets lors des manifestations culturelles et sportives.

2. En ce qui concerne les associations culturelles, la commission a constaté cette année la valorisation de la mise à disposition de locaux dans les subventions. Nous comprenons la modification comptable, cependant la CSC ne considère pas cela comme une augmentation des subventions. A ce propos, qu'en est-il des installations sportives mises à disposition des clubs et associations sportives de la ville? La ville donne-t-elle des subventions régulières aux clubs et associations sportives au même titre qu'à certaines associations culturelles?

Cette pratique n'a pas cours car techniquement cela n'est pas réalisable car plusieurs partagent les mêmes installations et ceci de manière différenciée d'une année à l'autre selon leurs besoins et les disponibilités. Cependant, le coût des installations sportives (centres sportifs, piscines, patinoires) mises à disposition des clubs ou associations sportives sont enregistrés directement dans le dicastère « Sport, jeunesse et loisirs ». Les charges d'entretien figurent également dans les rubriques comptables du service des sports.

En outre, la Direction des écoles facture au service des sports la mise à disposition, en dehors des horaires scolaires, des salles de gymnastique pour les associations sédunoises (900.390 et 308.490). Non. Seul le Cercle des nageurs de Sion est au bénéfice d'une subvention annuelle accordée en contrepartie de l'obligation d'achat d'un abonnement de piscine par les membres du club. Ceci dit, le club doit déposer une demande formelle chaque année avec budget, comptes et bilan pour analyse et octroi d'une subvention le cas échéant.

Remarque: La commission n'a pas de remarque particulière.

3. En ce qui concerne le centre RLC, nous constatons qu'au niveau des comptes la situation est stable et bonne. Toutefois, la commission, dans un souci de transparence vis à vis de la population et des usagers, aimerait des explications concernant les récents événements, la situation actuelle et la mission donnée à cette institution par la ville.

Une présentation complète du bilan de la municipalisation a été présentée au plenum du 7 novembre 2017 et le rapport y afférent a été envoyé.

Remarque: Une attention toute particulière sera donnée à l'évolution de cette structure afin qu'elle puisse continuer à remplir les quatre missions qui lui ont été confiées.

1. Administration générale

Sous la division « administration générale », la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

116.318 honoraires et prestations de services

P.58

Après un calcul, la CSC arrive à un coût par employé d'environ 2'200.-. La CSC se demande si un tel coût a été comparé à celui d'autres communes. Quelles sont les prestations fournies à la ville par CIGES?

a. Comparaison coût/employés

Nous n'avons pas un tel indicateur pour la rubrique 116.318. Par contre dans le cadre de la conférence suisse informatique, un benchmark intercantonal est établi régulièrement. Les chiffres sont à relativiser quand même, les organisations et les périmètres n'étant pas les mêmes (exemples : cantons avec universités ou non, prise en compte des organismes de santé ou non,...). Cependant la moyenne nous donne un ordre de grandeur.

b. Prestations fournies par CIGES

Hébergement sécurisé de tous les serveurs (messagerie, données, applicatifs, annuaire utilisateurs, impressions,...) sur le site principal et sur le site de secours

- Installations et maintenance*
- Sécurité (anti-virus, anti-spams, sauvegardes)*
- Exploitation*

Parc informatique : gestion de tous les ordinateurs, imprimantes et périphériques

- Installation et maintenance*
- Dépannages*

Réseau

- Sortie internet sécurisée*
- Distribution des différents réseaux à l'intérieur des bâtiments, gestion des switches, des plans d'adressage,...*

Applications

- Installation et gestion des applications bureautiques*
- Installation et gestion des applications spécifiques communales*
- Support . la ville pour le choix et/ou les développements applicatifs en lien avec les besoins de l'administration*

Service Desk

- Aide, réponses aux demandes, support et dépannage utilisateurs pour le matériel et les applications*
- Formations utilisateurs (sécurité, applications)*

Remarque : *La commission se réjouit que la ville de Sion soit en dessous de la moyenne des cantons suisses.*

Que représente la rubrique 156 « agence communale AVS ».

La loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) du 20 décembre 1946 stipulent que les caisses de compensation cantonales doivent, en règle générale, créer une agence dans chaque commune. Où les circonstances le justifient, une agence peut fonctionner pour plusieurs communes.

Le règlement concernant la caisse de compensation du canton du Valais et les agences locales AVS du 24 mai 2000 précise les tâches des agents AVS :

- a) donner les renseignements de base concernant les prestations sociales gérées par la Caisse;*
- b) délivrer les formules de demandes de prestations et au besoin aider les assurés ou les affiliés à les remplir;*
- c) signaler les changements importants touchant la situation des assurés ou des affiliés et répondre aux demandes de renseignements de la Caisse;*
- d) participer aux cours de formation mis sur pied par la Caisse;*
- e) effectuer des enquêtes demandées par la Caisse dans des cas particuliers.*

L'agence AVS de Sion est bien entendu la plus grande du canton et elle occupe un collaborateur du service des finances . Environ 60%. L'Etat du Valais nous verse Fr. 53'000.- par an pour que nous assurions cette prestation très appréciée par la population.

Remarque : *La commission n'a pas de remarque particulière.*

116.50 Nouvelles technologies

P.185

Pourquoi est-ce que ce poste est passé de 300'000.- à 150'000.- ?

Les investissements dépendent des projets en cours ou prévus.

- Des projets importants sont réalisés ou en passe de l'être..*
- Les modèles de financement des nouveaux logiciels se basent sur des locations annuelles et non plus sur un important investissement de départ et de la maintenance annuelle. Ce qui amène un transfert des coûts vers les comptes de fonctionnement.*
- Le projet du journal de police est différé pour des questions organisationnelles (rapprochement des corps de police de Sion et Sierre).*

Remarque : *La commission n'a pas de remarque particulière.*

3. Education et culture

Sous la division « Education et culture », la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

320.318 Honoraires et prestations de service, Impôts, taxes et frais divers P96

En comparant ce montant avec celui de la page 57 114.318 on constate une baisse de 80'000.-.

La rubrique 320.318 (honoraires, études et expertises) a diminué de Fr. 80'000.-. En effet, il n'y aura pas de nouvelle création pour Sion en Lumières en 2018.

Remarque : *La commission note qu'il n'y aura pas de nouvelle création pour Sion en Lumières et se réjouit d'apprendre et encourage la mise à jour technologique du concept.*

Et de même pour le chiffre 320.319 actuellement 70'400.- et à la page 57 114.319 130'000.-. Les explications données justifient une baisse de 20'000.- pour le spectacle des écoles mais pas de 60'000.-.

Deux raisons expliquent la diminution de Fr. 60'000.- de la rubrique 320.319.

- le montant dédié aux « aides à l'animation » (Fr. 50'000.-) a été déplacé dans la rubrique 320.3650.3 pour plus de lisibilité. Il s'agit en effet de subventions casuelles.*
- le montant dédié au Pass Bienvenue (Fr. 10'000.-) a été déplacé dans une rubrique de la section intégration. Ce projet sera désormais géré financièrement uniquement par cette section.*

Remarque : *La commission n'a pas de remarque particulière.*

5. Sécurité publique

Sous la division « Sécurité publique », la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

500.437 Amendes

P.117

La CSC remarque une augmentation de 150'000.- pour les amendes. Cette augmentation est-elle liée à l'engagement de trois assistants de sécurité publique ?

En effet, cette augmentation est directement liée à l'engagement de trois assistants de sécurité publique (ASP) qui auront, pour deux d'entre eux, terminé en 2018 la formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. A noter également qu'un collaborateur ASP, qui a cumulé de nombreux jours d'absence ces dernières années pour cause de maladie, pourra être remplacé l'année prochaine, l'AI s'étant prononcée favorablement sur ce dossier.

L'objectif du service, sur demande du Conseil municipal, est d'assurer une meilleure présence dans les lieux stratégiques de la ville, notamment dans les zones de rencontre du centre-ville, où les mauvaises habitudes des automobilistes donnent une mauvaise image de la Ville de Sion et créent des problèmes de sécurité, notamment pour les piétons.

Remarque : La commission soutient toutes les initiatives qui peuvent améliorer la sécurité et le bien-être des citoyens.

Document de travail à l'usage du Conseil général

6. Travaux publics :

Sous la division « Sécurité publique », la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

600.490 Prestations internes

P.129

Est-il possible d'avoir des détails sur ces prestations ?

- Assainissement urbain	Fr. 20'000.-
- Step de Châteauneuf	Fr. 2'000.-
- Déchets	Fr. 20'000.-
- Parcs	Fr. 55'000.-
- Aéroport	Fr. 30'000.-

Cette rubrique enregistre le coût des prestations effectuées par l'administration des travaux publics pour les autres secteurs d'activités de ce dicastère et de l'aéroport.

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

601.490 Prestations internes

P.130

La CSC aimerait avoir un détail de ces prestations internes.

- Cours d'eau, canaux et d.charges	Fr. 280'000.-
- Agriculture	Fr. 220'000.-
- Aéroport	Fr. 10'000.-
- Autres mesures d'assainissement	Fr. 530'000.-
- Centre sportif de Tourbillon	Fr. 21'000.-
- Parcs et jardins	Fr. 120'000.-
- Places de parc	Fr. 180'000.-
- Piscine couverte	Fr. 2'000.-
- Centre funéraire et cimetières	Fr. 500.-
- Patinoire de l'ancien Stand	Fr. 1'000.-
- Feu	Fr. 5'000.-
- Bâtiments scolaires	Fr. 2'000.-
- Step de Châteauneuf	Fr. 5'000.-
- Police	Fr. 12'000.-
- Edilité	Fr. 5'000.-
- Service social	Fr. 55'000.-
- Culture	Fr. 400'000.-
- Sports, jeunesse et loisirs	Fr. 400'000.-
- Ecoles	Fr. 50'000.-
- Economie locale et tourisme	Fr. 250'000.-
- Chancellerie	Fr. 250'000.-
- Mobilité et urbanisme	Fr. 30'000.-

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

608.310 Imprimés, fournitures de bureau

P.135

Qu'est-ce qui est prévu en 2018 au niveau de la communication des informations à la population étant donné que les informations principales concernant les déchets auraient dû être faites en 2017 ?

La communication pour l'introduction de la taxe au sac se fera essentiellement en novembre et décembre 2017 et se poursuivra en 2018. Une communication continue est prévue sur le réseau Facebook, internet et via un tout-ménage. La communication sera également ciblée en fonction du futur comportement des citoyens envers les déchets.

Remarque : La commission aurait apprécié que la population soit informée de manière plus précise et moins tardive. Ceci aurait pu éviter des dépenses supplémentaires de communication en 2018.

608.330 Pertes sur créances

P.135

Que représente exactement cette perte sur créance ?

Cette perte sur créance représente les factures des taxes de base et des taxes de quantité qui ne sont pas honorées suite à des actes de défaut de biens.

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

Document de travail à l'usage du Conseil général

7. Bâtiments et constructions:

Sous la division « Bâtiments et construction», la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

Projet cour de gare

P.234

Quels seront les charges d'amortissements et les intérêts annuels de la nouvelle salle de concerts et congrès ? Est-ce que ce sera sous la forme d'une subvention à la fondation ?

Le message du conseil municipal au conseil général du 22 mars 2016 concernant la construction d'une salle de concerts et congrès dans le complexe Cour de gare prévoit une subvention annuelle d'environ Fr. 3,1 mios en faveur de la fondation.

Cette subvention se compose ainsi (annexe 7 du message) :

<i>Perte d'exploitation</i>	<i>Fr. 1,10 mio</i>
<i>Amortissement (5%)</i>	<i>Fr. 1,25 mio</i>
<i>Intérêts (3%)</i>	<i>Fr. 0,75 mio</i>
<i>Total</i>	<i>Fr. 3,10 mios</i>

Remarque : *La commission a entendu l'idée du projet pôle musique et encourage la municipalité à le mener à bien.*

8. Urbanisme et mobilité

Sous la division « Urbanisme et mobilité », la commission a particulièrement examiné les éléments suivants :

856.318 Honoraires et prestations de service

P.164

Etant donné le succès de cette prestation, est-il envisagé d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF à disposition de la population sédunoise ?

Le nombre de cartes journalières CFF commandé par la ville de Sion correspond déjà au contingent maximal auquel la Ville de Sion a droit. Il est fixé en fonction de la population en l'occurrence 10 cartes journalières pour une population entre 10'000 – 49'999 habitants.

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

856.318 Honoraires et prestations de service

P.164

En ce qui concerne les vélos en libre-service, la CSC avait cru comprendre que les frais seraient transférés à PUBLIBIKE. Dès lors, que représentent ces frais de fonctionnement du système de vélos en libre-service de 67'000.- ?

Le transfert de charges à Publibike concerne les investissements. En revanche, le montant mentionné par la CSC correspond au forfait d'exploitation qui lui reste . La charge de la ville et comprend les frais liés à l'exploitation. Ce montant a pu être maintenu au niveau de 2017 malgré les plus-values qui seront apportées au réseau Publibike sédunois en fin de cette année.

Remarque : Nous attendons et espérons que ce projet décolle grâce aux nouveaux investissements de Publibike. Dans le cas contraire, la commission souhaite que la ville prenne les mesures nécessaires.

856.331 Amortissement du patrimoine administratif

P.164

Ce poste représente des chiffres groupés. Quelle est la part pour les bus sédunois et pour la liaison plaine-montagne ?

*Amortissement comptable du dépôt pour les bus sédunois
Amortissement comptable de la liaison plaine-montagne*

*Fr. 285'000.-
Fr. 11'000.-*

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

9. Sport, jeunesse et loisir :

Sous la division « Sport, jeunesse et loisir», la commission a formulé la remarque suivante

La CSC regrette le regroupement de tous les centres sportifs et piscines sous un seul poste. Pourquoi baisser le niveau de transparence, notamment en ce qui concerne le stade de Tourbillon ?

A l'occasion de la nouvelle législature et gouvernance, par unité de doctrine avec les autres dicastères, le service des Finances a demandé que le plan comptable soit regroupé Par thématiques (administration, eau, glace et neige, plein air, jeunesse et rlc) et non plus à rallonges avec 12 centres d'activités et des centaines de sous-rubriquage de comptes comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, dans les comptes de fonctionnement par centres sportifs (Garenne, Glareys, Ancien Stand et Tourbillon), les rubriques étaient déjà regroupées globalement et non par objet tant les installations et équipements sont nombreux sur un m.me site. Par exemple, le Centre sportif de Tourbillon en 2017 est un centre de côté général regroupant le centre équestre, le stade, les terrains d'entraînement, le TCV (pour quelques prestations), etc. Par ailleurs, les comptes d'investissements s'exprimeront toujours dans les renseignements complémentaires au budget et au compte, par objet ..

Remarque : La commission n'a pas de remarque particulière.

Document de travail à l'usage du Conseil Général

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CSC accepte le budget 2018 dans sa nouvelle version comptable.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2018

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, le présent budget 2018 de la Municipalité de Sion

Le président :

Christian Mirailès



Le rapporteur :

Amos Jérôme



Sion, le 21 novembre 2017

Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences - Projet de budget 2018

Membres permanents

18.10.17 23.10.17 24.10.17 25.10.17 09.11.17 15.11.17 20.11.17 21.11.17

Mirailès Christian - Président	x	x	x	x	x	x	x	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x	x	x	x	x	x	x
Amos Jérôme - Rapporteur	excusé	x	x	x	x	x	excusé	x
Gex Fanny	x	x	x	excusée	excusée	x	x	x
Gianadda Isabelle	x	excusée	excusée	excusée	x	x	x	x
Jacquier Michael	x	x	x	x	x	x	x	x
Mukuna Akanga	x	x	x	x	x	x	excusé	x
Pallara Chantal	x	x	x	excusée	x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x	x	x	x	x
Schüpbach Pierre	excusé	x	x	x	x	x	x	x
Stalder Thierry	x	x	x	x	x	x	x	x

Membres suppléants

Zuchuat Raphaël (Pierre Schüpbach)	x							
Rossier Virginie (Isabelle Gianadda)			x					

Total 10 10 11 8 10 11 9 11

Document de travail à l'usage du Conseil général